

*COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014*

Le 16 décembre 2014 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 décembre 2014.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme SOUGMI, Mlle ALESSANDRINI, Mme BENBELKACEM, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOYAU, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. TRAORÉ, Mme AMOURA, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, M. PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, Mme BOUCHER.

Membres représentés :

M. CHAPPELLIER par Mme AMOURA
M. GIRIER par Mme EL MALKI
Mme MERSALI par M. VOT
M. AUBAGUE par M. HASSANI
Mme CAPUANO par M. WEBER-GUILLOUET

Membres absents :

Mme MORGANT
M. MARCET

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Bonsoir à tous. Avant de commencer notre séance, je vous annonce que Madame Anne-Marie Amar m'a adressé le 11 décembre dernier par courrier sa démission du mandat de conseillère municipale. Elle occupait ces fonctions depuis le 4 avril 2014. Madame Amar ayant été élue sur la liste « Le Kremlin-Bicêtre réuni », les textes relatifs au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 3 500 habitants stipulent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste. La suivante de la liste, Madame Cécile Boucher a été sollicitée et m'a fait connaître son acceptation. Madame Cécile Boucher devient donc conseillère municipale. Elle m'a également informé qu'elle s'inscrivait au groupe MRC-PRG et personnalités locales. Je la déclare donc installée dans ses fonctions et lui souhaite la bienvenue en votre nom.

Il convient maintenant de désigner un secrétaire de séance.

Je propose la candidature de Madame Amoura.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Cette candidature est adoptée à l'unanimité.

Je vous propose ensuite d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 27 novembre 2014. Y a-t-il des demandes de modifications ou des observations sur le compte rendu qui vous a été transmis ? (*Il n'y en a pas*). Je mets donc ce procès-verbal aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce compte rendu est donc adopté à l'unanimité et sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville. Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

N°2014-111. BUDGET VILLE - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2014

Jean-François BANBUCK

Il s'agit d'une délibération purement technique pour permettre la mise en œuvre du projet de reconstruction de la nouvelle école, tel qu'il a déjà été discuté lors du précédent conseil municipal. Elle concerne notamment un changement de section pour l'abondement des crédits afin d'engager les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des observations ?

Saïd HASSANI

Je ne comprends pas pourquoi cette délibération, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une modification transmise le mercredi 10 décembre au soir, évoque l'îlot Rossel pour un montant de 318 000 euros. Certes, on explique que 105 000 euros ont été prévus au budget 2014, toutefois, il manque 203 000 euros. Où sont-ils ? S'agit-il peut-être d'un transfert avec un autre chapitre ? Nous ne le savons pas. J'aimerais donc avoir des précisions sur ce sujet sachant que nous voterons contre cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres observations ? (*Il n'y en a pas*).

Jean-François BANBUCK

Comme les crédits sont déjà utilisés dans le chapitre qui reçoit l'abondement de 105 000 euros, il convient d'inscrire cette somme de façon à financer les 318 000 euros nécessaire à cette opération. Ils ne sont donc pas cachés quelque part.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 27

Contre : 6 (*Mme CHIBOUB, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, M.HASSANI, M.AUBAGUE, M.WEBER-GUILLOUET*),

Abstentions : 0

N°2014-112. RÉPARTITION DE LA DOTATION DÉPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS LOCALES SUR L'EXERCICE 2014

Geneviève EL MALKI

Monsieur le Maire, chers collègues, nous vous proposons un tableau de répartition de la dotation annuelle du Conseil général en direction des associations. Nous vous présenterons au début de l'année prochaine le tableau de la dotation communale. Ce tableau répertorie les associations bénéficiaires et précise la nature de leurs activités. Cette répartition tient compte de différents critères, à savoir l'implantation de l'association sur la ville, son ancienneté, son rayon d'action ou encore la nature des actions proposées. Nous veillons également à doter les jeunes associations. Je vous demande donc d'approuver cette répartition de dotation en provenance du Conseil général.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Il ne s'agit pas d'une intervention à proprement parler mais d'une demande de vote séparé. Nous aimerions avoir d'un côté l'ensemble des associations et de l'autre l'Union locale FO et l'Union locale CGT, qui à nos yeux ne sont pas des associations, mais des syndicats.

Jean-Luc LAURENT

Effectivement, ces unions locales sont bien des organisations syndicales.

Saïd HASSANI

Nous souhaitons également que l'Union locale FO et l'Union locale CGT fassent l'objet d'un vote séparé. Nous ne sommes d'ailleurs pas certains qu'il s'agisse d'associations. De plus, ce sont les deux seules qui ne font pas l'objet d'une présentation, contrairement à toutes les autres. Peut-être pourriez-vous nous éclairer à ce propos ?

Geneviève EL MALKI

Je comprends tout à fait la logique de demande de vote séparé. Toutefois, les services qui établissent cette note avec moi ont probablement jugé qu'il s'agissait d'organisations connues du public. Il n'était donc pas nécessaire d'en rappeler l'activité. Je rappelle également que toute association qui effectue une demande de ce type reçoit un soutien, et ce quelle que soit son orientation. Aussi, comme votre position est relativement claire, nous prendrons en compte votre demande de vote séparé.

Jean-Luc LAURENT

Je mets donc ce rapport aux voix.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je suis désolé, mais j'ai un vrai problème avec la demande de la Droite. Cela signifierait que les syndicats ne seraient pas des organisations comme les autres, alors que nous les finançons de la même façon. Personnellement, je trouve normal que les pouvoirs publics subventionnent les syndicats, d'autant plus que les syndicats CGT et FO ont récemment été désignés comme des organisations représentant le personnel de la Ville au sein des instances paritaires. Ce sont donc les représentants syndicaux officiels choisis démocratiquement par les salariés de la Ville. Je regrette par conséquent qu'ils soient traités d'une manière différente. Il est pour moi normal qu'une Ville donne les moyens nécessaires aux organisations que les salariés ont eux-mêmes désignés. De plus, ces syndicats défendent parfois les salariés contre leur employeur. J'estime qu'il s'agit d'un élément majeur et central de la démocratie en général et de celle des salariés. J'aimerais donc que nous ne répondions pas favorablement à cette demande.

Jean-Luc LAURENT

Je viens de vérifier le règlement intérieur et vous auriez dû normalement déposer un amendement demandant la suppression de cette inscription. Je vous encourage d'ailleurs à utiliser les vertus de ce règlement à l'avenir. Nous allons donc considérer votre demande de disjonction comme une demande d'amendement pour la suppression de ces deux organisations syndicales dans la liste de subventions, même si sur le fond, je partage les propos de Monsieur Guillaud-Bataille. Je vais donc faire voter l'amendement de suppression de la subvention à la CGT et à FO. Si cet amendement est adopté, nous voterons la modification adoptée. S'il n'est pas adopté, nous voterons alors le rapport tel qu'il n'a pas été amendé.

Résultat du vote pour l'amendement relatif à la suppression de la subvention aux syndicats FO et CGT

Votants : 33

Pour : 6 (Mme CHIBOUB, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, M.HASSANI, M.AUBAGUE, M.WEBER-GUILLOUET),

Contre : 27

Abstentions : 0

L'amendement n'est pas adopté.

Résultat du vote de la délibération

Votants : 33

Pour : 27

Contre : 6 (Mme CHIBOUB, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, M.HASSANI, M.AUBAGUE, M.WEBER-GUILLOUET)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

La délibération est adoptée à majorité.

N°2014-113. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS DE DIVERSES ASSOCIATIONS - EXERCICE 2014

Geneviève EL MALKI

Il s'agit d'une attribution d'une autre nature que la précédente, puisqu'elle s'inscrit dans une logique de projets. Ce projet est proposé par la compagnie Zellig, qui a déjà proposé des spectacles de qualité sur la ville. Cet ensemble présente aujourd'hui une rencontre artistique entre la musique et les arts plastiques à travers les figures de Schonberg et Kandinsky, leur relation épistolaire, leur rupture fracassante dans les années 20 et la fécondité de leurs travaux respectifs. Face à l'exigence de ce spectacle, nous avons travaillé avec la compagnie pour impliquer divers publics, aussi bien dans la phase de création que dans la phase pédagogique de découverte des artistes. Il est également prévu de faire participer le public pendant les deux représentations gratuites qui auront lieu à la médiathèque l'Echo. Il semble donc que cette compagnie s'inscrit dans nos priorités politiques, à savoir la volonté d'apporter un rayonnement culturel à toute la population et celle de désenclaver culturellement tous les habitants de notre commune.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de 2 500 euros à l'ensemble Zellig, sachant qu'une classe de lycéens, des membres du club Lacroix (qui travaillent déjà dans les ateliers artistiques), des membres de l'ETAI (association qui travaille avec des personnes handicapées) ainsi que des membres du centre social, qui eux aussi pratiquent les ateliers artistiques, seraient impliqués dans cette opération. Bien entendu, cette liste de participants n'est pas exhaustive.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Saïd HASSANI

Tout d'abord, que signifie Zellig ? D'autre part, comme le projet reste très imprécis puisqu'il comporte beaucoup de conditionnel, nous demandons que la subvention soit versée en deux fois (lancement, puis réalisation), car la somme est trop importante.

Geneviève EL MALKI

Le Zellig est en ensemble de carreaux en céramique connu dans les cultures méditerranéennes. Pour autant, je ne pense pas que cela nous éclaire énormément sur la vocation et la qualité artistique de cette association. Deuxièmement, même si ce que vous proposez en termes de budget semble cohérent, il est toutefois difficile d'engager un travail en deux fois. De plus, les actions sont déjà déployées et des ateliers sont programmés au mois de janvier. En outre, ce montant a été budgété de façon précise avec d'un côté les ateliers et de l'autre le spectacle. D'ailleurs, l'association tenait à faire savoir au Conseil municipal que ce budget est très loin du coût réel d'une telle représentation. Autrement dit, nous n'achetons pas un spectacle. Cette subvention alimentera le travail d'implication qui sera engagé sur le territoire. Bref, il s'agit en définitive d'une politique globale.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, M. WEBER-GUILLOUET*),

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté.

N°2014-114. ASSOCIATION RÉDIGE ASSISTANCE : SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2014

Rose ALESSANDRINI

Monsieur le Maire chers collègues. Nous avons récemment statué sur Rédige assistance, puisque nous avons signé une convention et fixé à 700 euros annuels la subvention, qu'il convient à nouveau de voter ce soir. Les chiffres des interventions – faites par les seuls bénévoles de cette association – qui sont indiqués dans la délibération vous en démontrent d'ailleurs l'intérêt. Il convient donc de voter cette subvention à l'unanimité.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

N°2014-115. BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2015

Jean-François BANBUCK

Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais donc vous donner rapidement les éléments essentiels du rapport de présentation du budget, sachant que certains propos vous rappelleront certainement la discussion que nous avons eue il y a quelques semaines lors du débat d'orientations budgétaires. Cependant, il est important d'en rappeler la teneur pour le public.

Je rappelle tout d'abord que le contexte d'élaboration de ce budget se révèle particulièrement difficile. Nous sommes en effet plongés dans une crise économique qui perdure depuis plusieurs années et qui se manifeste par une croissance mondiale très faible et très fragile. De la même façon, la situation économique de la zone euro reste préoccupante, puisque certains pays sont en stagnation voire même en récession. De plus, la surévaluation de l'euro a conduit à l'effondrement des exportations européennes.

La situation n'est pas meilleure en France, puisque la croissance est proche de zéro, que le taux de chômage se situe aux alentours de 10 % et que l'injonction faite aux Etats de réduire leur déficit à 3 % du PIB a des conséquences directes sur le volume des dépenses publiques. Nous sommes donc contraints de diminuer les dépenses de l'Etat et de rechercher une économie de plus de 20 milliards d'euros dans le budget 2015. Afin de contribuer à ce désendettement, un effort inédit est demandé aux collectivités locales, puisqu'après le 1.5 milliard d'euros ponctionné en 2014, ce sont désormais 3.7 milliards d'euros de plus qui seront ponctionnés pendant trois ans sur les dotations que l'Etat versait aux collectivités locales (régions, départements, communes). Or, cette ponction s'opère dans un contexte où les charges communales ne diminuent pas puisque certains transferts ne sont pas compensés ou le sont de façon partielle. Je pense par exemple à la mise en place des rythmes scolaires, à l'accessibilité des bâtiments communaux ou encore à l'alourdissement des charges de cotisations sociales pour le part patronale de la collectivité, calculées sur les salaires versés aux agents.

En ce qui concerne les orientations budgétaires de la Ville et, compte tenu de ce contexte, nous devons tout d'abord mesurer les conséquences de ces politiques sur les recettes. Tout d'abord, la diminution de la péréquation verticale, c'est-à-dire le versement de la dotation globale de fonctionnement à l'ensemble des collectivités. Celle-ci baissera d'environ 19 % par rapport au budget 2014, soit un montant de plus de 4 millions d'euros. Dans le même temps, la péréquation horizontale, qui concerne les flux entre les collectivités, s'intensifie. De fait, la Ville bénéficiera encore du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France pour l'année 2015. Nous prévoyons ainsi une stagnation de ce qui a été perçu en 2014, soit 872 000 euros.

J'attire cependant votre attention sur le caractère incertain de ces montants, qui baissent régulièrement depuis l'année 2011. Toutefois, nous avons eu une bonne surprise en 2014, puisque nous avons budgété une stagnation. Je rappelle en effet que cette dotation est notamment calculée sur la base d'un classement des collectivités. Sachez néanmoins que nous sommes en queue de peloton sur les 160 communes éligibles.

En revanche, nous sommes certains d'obtenir une contribution du fonds de péréquation intracommunautaire. Nous devrions ainsi recevoir près de 340 000 euros en 2015, alors que nous avons reçu environ 230 000 euros en 2014.

Face à cette situation, nous avons annoncé lors du dernier Conseil que nous entendions également tenir un de nos engagements de campagne, à savoir la stabilité de la pression fiscale. De fait, nous maintenons le taux de fiscalité de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière, respectivement de 13.96 % et de 23.20 %. Je précise d'ailleurs que ces taux n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années, puisqu'il faut remonter en 2005 pour la dernière hausse de taxe d'habitation et à 2008 pour celle de la taxe foncière. Comparé aux autres villes de la CAVB, nous restons ainsi dans une moyenne très basse pour la TH, puisque nous avons le taux le plus faible après Gentilly. S'agissant de la taxe foncière, nous nous maintenons dans la moyenne. En définitive, les recettes diminueront de près de 1 % pour s'établir à 35 423 000 euros en 2015, contre 35 719 020 en 2014.

Outre les dotations de l'Etat, les autres taxes sont composées principalement des droits de mutation, de la taxe de séjour, de la participation du Conseil général ou encore de l'abondement de l'Etat au fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires. Pour autant, cette dernière subvention est loin de financer l'ensemble des dépenses de cette réforme. Notons par ailleurs les produits des services et domaines, autrement dit les facturations faites aux usagers des services municipaux, telles que les haltes-garderies, les crèches, les accueils périscolaires ou bien la restauration. Celles-ci devraient d'ailleurs diminuer en raison du tassement des quotients familiaux.

Je précise par ailleurs que nous nous attendons également à une légère hausse des produits fiscaux (taxe d'habitation et taxe foncière) malgré le maintien des taux, compte tenu de la revalorisation des bases de 0.9 %. Toutefois, ces chiffres restent prévisionnels car les notifications des bases nous seront communiquées au début de l'année 2015.

Malgré le tassement de ces recettes, nous entendons confirmer les services rendus à la population, sujet qui reste bien entendu au cœur des politiques menées par la Municipalité. Nous poursuivrons ainsi la mise en place des rythmes scolaires, cette fois-ci en année pleine, le soutien à la jeunesse, la mise en œuvre de la vidéo-protection assortie d'un service de médiateur et d'un centre de supervision de sécurité urbaine – dont le principe a déjà été adopté en 2014 – et poursuivrons notre soutien en direction des associations culturelles et sportives. Enfin, nous lancerons également des études urbaines dans le cadre des futures évolutions que nous prévoyons pour la ville. Elles nous permettront de définir un nouveau PLU et un nouveau projet de ville pour les dix à vingt prochaines années.

Ces dépenses, dont certaines sont nouvelles, doivent cependant s'inscrire dans un impératif de maîtrise budgétaire. Nous prendrons donc des mesures pour reconduire une partie d'entre elles et prendrons le temps d'en réexaminer certaines autres. Ces dépenses auront également des conséquences sur l'autofinancement, qui diminuera de 640 000 euros en 2015 par rapport au budget de l'année 2014. Nous resterons néanmoins dans la perspective de ne pas sacrifier le service public, pour mettre en œuvre l'égalité républicaine. Quoi qu'il en soit, toutes ces réflexions feront l'objet d'arbitrages définitifs au cours du premier trimestre 2015, dans le cadre des travaux menés en liaison avec les différents partenaires et la population.

En définitive, les recettes de fonctionnement seront pour moitié d'origine fiscale, l'autre partie, quasiment équivalente, relevant des dotations de l'Etat et du retour de la CAVB au titre de la fiscalité économique. Le produit des services et domaines représentera environ 6 %, tout comme le poste « autres taxes et autres participations » provenant notamment de la CAF et des organismes divers.

Les dépenses devraient quant à elles se répartir de manière relativement similaire à celles de l'année passée, avec une forte prépondérance des charges de personnels, puisque la Ville a choisi depuis déjà très longtemps de conserver un dispositif de régie puissant. Nous continuerons donc à réaliser un maximum de choses en interne sans recourir à des entreprises externes. C'est pourquoi les charges à caractère général s'élèveront seulement à 20 %.

En termes d'investissement, nous prévoyons notamment de réaliser des travaux d'équipement dans les écoles et dans les espaces extérieurs Bergonié. Nous continuerons également le déploiement de la vidéo-protection avec la mise en place d'un centre de supervision urbaine et de ses équipements mobiliers et informatiques. Nous engagerons également les premières dépenses au titre de la nouvelle école et lancerons des études urbaines.

Pour autant, nous nous attacherons à poursuivre notre maîtrise de l'endettement – comme nous le faisons depuis de nombreuses années –, puisque ce poste devrait représenter environ 28 millions d'euros à la fin de l'année 2015, contre 29 millions fin 2014. Cette poursuite du désendettement nous permet ainsi de préserver de bonnes capacités d'investissement pour le futur. Je précise à ce titre que le recours à l'emprunt devrait être de l'ordre de 2.6 millions d'euros en 2015 pour l'ensemble de notre programme d'investissement.

S'agissant de la dette, celle-ci devrait rester stable, sachant que nous disposons d'un taux variable pour un bon tiers et d'un taux fixe pour les 60 % restants. De fait, cela nous permet de maîtriser nos charges financières, qui se situeront à environ un million d'euros pour l'année 2015.

Le total de la section d'investissement, composée principalement des travaux que je viens de vous citer et du capital de la dette devrait ainsi s'élever à 6 444 000 euros, contre 6 700 000 euros en 2014, soit un recul de près de 16 %.

Au final, ce budget s'équilibrera donc à 41 868 000 euros en dépenses et en recettes, dont 35 millions en fonctionnement et un peu plus de 6 millions d'euros en investissements. Je reste bien évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions sur cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Je vous propose maintenant d'ouvrir le débat. Qui souhaite intervenir ?

Saïd HASSANI

Monsieur le Maire. Nous avons bien entendu l'exposé du maire-adjoint, Monsieur Banbuck.

Avant de répondre, il est inadmissible que vous puissiez mépriser autant les droits de tous les conseillers municipaux pour l'accès aux documents nécessaires au plein exercice de la démocratie, ce qui est le cas pour plusieurs délibérations à l'ordre du jour de ce Conseil. En effet, les commissions dûment convoquées pour le 9 décembre ont été entachées par l'absence des documents pourtant essentiels à la compréhension du dossier. Vous avez transmis un lien pour que nous ayons accès aux documents. Or il s'est avéré inaccessible. Nous vous en avons avertis par mail le vendredi et le samedi matin.

Vous ne respectez donc pas le règlement intérieur voté à l'unanimité lors du Conseil municipal du mois de juin. Permettez-moi de vous remettre en mémoire quelques passages :

« Article 4 : concernant les commissions, l'envoi des convocations et des documents afférents aux commissions font l'objet, pour les élus qui en ont fait explicitement la demande, d'un envoi digital sécurisé.

Article 22 : concernant les convocations pour le Conseil municipal, l'envoi des convocations et des documents afférents au Conseil municipal font l'objet, pour les élus qui en ont fait explicitement la demande, d'un envoi digital. »

Lors de l'approbation du règlement intérieur, les élus souhaitant recevoir ces documents en version papier en ont manifesté la demande. Or, les documents sont arrivés la veille au soir et moins de 24 heures avant la tenue des commissions. Ces dernières se sont donc tenues sans aucune possibilité de référence aux dossiers annexes, en particulier ceux du budget. Vous avez d'ailleurs pris conscience de cette erreur puisqu'une nouvelle convocation de la commission 1 a été reçue dès le lendemain avec un ordre du jour ne concernant qu'un seul point. En revanche, les autres commissions n'ont pas bénéficié de cette procédure.

La commission n°1, dont le budget était le seul point inscrit à l'ordre du jour, nous a permis de poser quelques questions, dont quatre sont restées sans réponse.

Par ailleurs, j'aimerais revenir sur un point concernant la diffusion des documents à tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Nous espérons que nous sommes tous concernés par ce manque d'organisation qui nous a privés, au moment opportun, des éléments indispensables à notre exercice de fonction de conseiller. Nous n'osons pas imaginer qu'il en soit autrement, tout comme les interprétations qui en découlent. Par conséquent, nous n'interviendrons pas pour une explication de vote sur le budget, car notre groupe s'est déjà exprimé lors du DOB et que les chiffres du budget confirment nos dires. Le groupe Modem-Centristes votera donc contre ce budget. Merci.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

J'abonde dans ce sens, dans la mesure où nous devons effectivement avoir la possibilité d'étudier l'ensemble des documents sous forme dématérialisée autant que nous le souhaitons. Pour autant, je suis beaucoup moins crispé que mon collègue dans le sens où personne ne nous écoute et que personne ne nous aurait de toute façon écoutés, même si nous avons lu ces documents plus attentivement. Je réitère donc ma proposition : allons jusqu'au bout et évitez peut-être de nous transmettre des documents, puisque nous n'avons pas le temps de les étudier. Cela vous fera économiser du papier !

Quoi qu'il en soit, nous ne voterons pas cette délibération pour les raisons que j'ai déjà évoquées lors de la séance précédente du Conseil municipal. Effectivement, nous avons tous bien noté que le budget de fonctionnement était en partie absorbé par 66 % de la masse salariale, ce qui est évidemment beaucoup trop à nos yeux. Cela obère de façon notoire l'entretien et l'investissement en direction des bâtiments. Je pense que cet argent pourrait être utilisé utilement pour d'autres usages. En effet, certaines communes, dont la masse salariale est bien inférieure à la nôtre, sont tout aussi bien administrées. Nous sommes donc en total, total désaccord sur ce point. Je vous remercie de votre attention.

Estéban PIARD

Le groupe MRC-PRG et personnalités locales a déjà rappelé le contexte européen dans lequel s'inscrivait ce budget, qui contraint fortement la dépense publique, lors du débat d'orientations budgétaires. Nous regrettons également que les collectivités fassent les frais de ces orientations.

S'agissant des péréquations, verticales et horizontales, il est important de signaler le mouvement à la baisse des péréquations verticales et le mouvement à la hausse des péréquations horizontales, même si la solidarité entre les collectivités est indispensable et nécessaire pour leur bon fonctionnement. Il est donc intéressant de suivre ces mouvements et nous y serons très attentifs à l'avenir.

Ce budget consacre avant tout la stabilité des taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. En cela, il respecte l'engagement que nous avons pris devant les Kremlinois en mars dernier. C'est aussi la conscience de ne pas leur demander d'efforts supplémentaires, surtout dans ce contexte économique de plus en plus difficile.

Je rappelle que notre volonté politique vise à maintenir un niveau de service public de qualité. Il est en effet le garant de l'égalité républicaine, à la fois qualitatif et quantitatif. A ce titre, le budget de fonctionnement y consacre d'ailleurs une large part de la masse salariale. Nous avons effectivement choisi de fonctionner en régie avec les agents municipaux qui s'occupent notamment de la propreté et assurent d'une façon générale la gestion et les services rendus au quotidien à la population. Certes, nous pourrions céder à l'externalisation en déléguant ses compétences à des sociétés. Le résultat en serait d'ailleurs visible pour l'ensemble de nos concitoyens, surtout dans un budget de plus en plus contraint. Nous baisserions alors la rémunération des agents et aurions une qualité de service moindre. Or cela n'est pas du tout notre choix. Nous avons choisi de maintenir la qualité actuelle du service public offert par la Ville. Nous sommes donc en total désaccord sur cette question.

Ce budget met également l'accent sur les solidarités, dans un contexte de précarité grandissant et où bon nombre de nos concitoyens rencontrent des difficultés au quotidien. Le rôle de la Ville est donc de les accompagner et de répondre à leurs besoins et à leurs demandes.

Je ne reviendrais pas sur la politique éducative menée dans le cadre du PEDT, qui constitue un des éléments essentiels de notre politique, tout comme l'accessibilité pour les jeunes à l'ensemble des activités périscolaires et aux champs de découverte auxquels ils n'ont pas toujours accès dans leur milieu naturel.

Enfin, s'agissant de la transmission des documents, Monsieur Hassani cite l'article 4, qu'il serait bon de le citer jusqu'à la fin. Il est en effet précisé « qu'il n'y a pas de transmission papier si les documents sont envoyés par Fast ». Or, l'ensemble des groupes politiques a bien reçu les documents en version papier. De fait, et j'en suis désolé, nous respectons bien le règlement intérieur. Les documents ont été transmis dans les délais et vous aviez tout à fait la possibilité d'en prendre connaissance. Il aurait d'ailleurs été intéressant que nous puissions avoir un débat de fond ce soir, plutôt qu'un débat de forme et de méthode, qui en définitive recouvre l'absence de propositions sur ce budget. Bref, nous portons nos choix et nous sommes fiers de les porter dans la confiance que nous ont donnée les Kremlinois. La majorité municipale ne peut d'ailleurs que s'en féliciter au regard de la faiblesse de vos propositions. C'est pourquoi, bien évidemment, le groupe MRC-PRG et personnalités locales votera ce budget, car il correspond pleinement aux orientations défendues lors de la dernière séance.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Avant d'en venir à une question plus sérieuse, je suis désolé que l'opposition n'ait pas choisi d'aborder le cœur du budget. En outre, si les membres de cette dernière n'avaient pas reçu les documents, elle aurait certainement demandé l'annulation de ce Conseil municipal et nous aurions été obligés d'y faire pièce. Aussi, comme cette séance n'a pas été annulée, cela signifie que l'opposition les a tout de même reçus.

Je suis donc déçu, car je me faisais une joie de vous expliquer certaines décisions qui répondent directement aux préoccupations que vous avez exprimées, y compris dans des tribunes parues dans le Kremlinois. J'aurais aussi aimé expliquer au public que lorsque nous choisissons d'investir dans deux charriots électroniques de lavage pour nos cantonniers, nous répondons à une de vos interpellations lancée dans le magazine de la Ville sur la propreté du Kremlin-Bicêtre. Je me faisais également une joie de vous expliquer qu'un de nos investissements, qui consistera à travailler avec les commerçants de la rue de Fontainebleau à l'installation de cendriers de rues, permettrait de réduire le nombre de mégots qui jonchent les trottoirs de notre ville. Je suis d'ailleurs certain que vous auriez pensé qu'il s'agissait d'un bon choix de notre part. Enfin, j'espérais aussi me désoler avec vous du problème de recettes qui nous empêche de programmer une grande réfection des squares de notre ville, qui en ont tant besoin. Bref, nous aurions pu ainsi parler de la vie des Kremlinois et de la façon dont nous pouvions répondre à leurs besoins. Je regrette donc que vous ne rentriez pas dans le détail de ce budget, même si je comprends que les choses sont difficiles à aborder.

J'aimerais par ailleurs faire une petite incise, non pas sur le débat d'orientations budgétaires mais sur l'actualité, avec l'annonce d'un bien mauvaise nouvelle ce matin pour notre ville, notre pays, notre continent et probablement même pour la planète. En effet, chacun a pu entendre le décrochage massif du rouble en Russie et le lourd recul de toutes les bourses. Le CAC 40 passait d'ailleurs pour la première fois sous les 4 000 points depuis quatre mois à 16 heures, même s'il enregistrait un léger rebond à la clôture. Or nous disions lors du débat d'orientations budgétaires que cette crise – que nous tenons depuis 2008 – pouvait rebondir et que le danger était patent. Monsieur Banbuck a même rappelé le problème de l'euro dans le monde. Par conséquent, nous allons devoir rester très attentifs aux besoins des Kremlinois. Aussi, comme ce budget traduit l'ensemble de ces demandes, notre groupe le soutiendra bien évidemment.

Geneviève EL MALKI

Comme notre groupe a déjà exprimé sa position lors du débat d'orientations budgétaires, je ne ferai pas de redondance. Toutefois, j'aimerais aborder deux points. Monsieur Weber, même en économisant le papier de l'envoi des documents, je parierai fort que vous trouveriez encore que la masse salariale est trop importante dans notre ville. Je sens là un clivage de principes sur lequel nous débattons certainement en vain pendant les cinq prochaines années. Or Monsieur Piard vous a donné des éléments de réponse et le maintien de la masse salariale est bien évidemment un choix politique.

J'aimerais d'ailleurs illustrer ce choix en abordant le cas d'une de nos filières pour laquelle cette décision paraît tout à fait cruciale. Je pense en particulier à la filière alimentaire et à la restauration des plus petits jusqu'aux séniors, pour laquelle nous avons choisi de tout faire fabriquer par la Ville. C'est une façon d'être particulièrement attentifs en termes nutritionnels, de qualité, d'approvisionnement ou encore de ce que nous servons en fonction des besoins des uns et des autres. C'est également une façon de veiller à l'éducation au goût dans toutes les filières scolaires, de la maternelle jusqu'au lycée. Je pense aussi à l'éducation des variétés et à la découverte des fruits et des légumes, qui aide à lutter contre la « malbouffe » et les différentes formes de malnutrition, fléaux certains pour notre collectivité et pour nous tous.

D'une manière générale, même si le fait de lire un budget n'est pas facile, je pense que la réflexion sur la masse salariale peut être très dogmatique. Il s'agit aussi d'avoir une réflexion avec nos autres acteurs, que sont la petite enfance, les centres de loisirs ou les écoles. En clair, mener une réflexion globale sur ce que nous souhaitons pour nos enfants. Voilà notamment l'exemple que je voulais citer pour ne pas non plus tomber dans des formes de postures, même si nous sommes là pour ça.

Deuxièmement, sachez que l'ensemble de ces sujets ont été débattus en Conseil de quartier, qui peuvent aussi être des lieux pour s'emparer des questions budgétaires. Bien entendu, nous aurons d'autres occasions pour reparler de ce budget puisque nous nous donnons le premier trimestre de l'année 2015 pour arriver à des arbitrages et faire des choix affinés par secteur et par délégation, comme l'a souligné Monsieur Banbuck. L'ensemble des acteurs de chaque branche seront donc impliqués, qu'il s'agisse aussi bien du personnel, des parents d'élèves ou des partenaires associatifs, pour arriver à cette maîtrise budgétaire que nous souhaitons tous. Bref, il existe aussi d'autres instances démocratiques d'expression. D'ailleurs, la population présente lors des différents Conseils de quartier auxquels j'ai pu assister cette première quinzaine de décembre s'accordait avec nous sur la nécessité de ne pas augmenter la pression fiscale. Nous partageons donc cette réflexion de manière raisonnable, au regard de la situation économique dans laquelle nous sommes.

Jean-Luc LAURENT

Comme je n'ai pas d'autres demandes d'interventions, je laisse Monsieur Banbuck vous répondre.

Jean-François BANBUCK

J'aimerais tout d'abord dire à Monsieur Hassani qu'il est possible de supporter beaucoup de choses au sein de ce Conseil, et notamment des demandes de revendication. En revanche, il y a une chose particulièrement désagréable, la mauvaise foi. Or, Monsieur Hassani, vous avez été de mauvaise foi à propos des réponses que vous n'auriez pas eues. Je vais d'ailleurs m'en expliquer publiquement. Si effectivement vous considérez que n'importe quelle question doit avoir une réponse le jour-même, il est évident que vous ne serez pas entièrement satisfait. En effet, le Conseil municipal prend acte, puis nous cherchons les éléments qui nous permettent de vous donner une réponse. De plus, lorsque vous êtes venu me saluer tout à l'heure, je vous ai dit : « Monsieur Hassani, j'ai les réponses à vos questions ». Je vais d'ailleurs vous les donner immédiatement.

D'autre part, ne nous faites pas croire que vous aviez besoin d'exploiter ces réponses pour vous prononcer ou prendre position. Vous-même avez d'ailleurs dit tout à l'heure que votre groupe s'était exprimé lors du DOB. Par conséquent, que vous ayez une réponse ou non, votre position reste la même. En réalité, vous avez des positions différentes des nôtres et nous en prenons acte. Aussi, ne cherchez pas des questions dérisoires de forme pour faire croire que vous n'aviez pas les moyens de travailler, d'autant plus que nous vous avons déjà apporté un certain nombre d'éléments lors du DOB. Je pense notamment aux recettes, dont le tableau n'a pas changé ou au rapport contenant des indications sur l'évolution des dépenses. De fait, vous étiez parfaitement en mesure de prendre position sur les grandes structures de ce budget.

Vous ne voulez pas le voter et cela ne me dérange pas du tout. Par conséquent, ne nous laissons pas enfermer bêtement dans des questions de forme, pour faire croire que vous n'auriez pas pu faire votre travail d'élu.

Avant de poursuivre, j'aimerais vous apporter les réponses aux questions que vous avez posées. La première concerne l'évolution de la formation. Ce poste budgétaire est en diminution, car nous avons prévu de recourir à des organismes privés de façon plus massive en 2014 qu'en 2015. Nous aurons ainsi davantage recours au CNFPT l'année prochaine, ce qui reviendra moins cher à la Ville. Deuxièmement, sur les emplois aidés, nous avons ouvert une ligne budgétaire pour un CAE (contrat d'aide à l'emploi). Nous avons également restructuré les lignes comptables pour les apprentis de façon à mettre en lumière les rémunérations versées à ces types de contrat. De fait, même si la présentation est différente, il ne s'agit pas d'une augmentation de la masse globale. Autrement dit, ce qui apparaît en plus sur la ligne consacrée aux apprentis est en moins sur la ligne de rémunération du personnel.

Au-delà de ces réponses, j'aimerais rebondir sur certains propos tenus lors du DOB, notamment sur le caractère dépensier de la Ville. Cet argument ne tient pas la route, surtout si l'on regarde les autres villes de même strate. Bien au contraire, les dépenses sont moins importantes au Kremlin-Bicêtre. Ceci se vérifie d'ailleurs très facilement sur certains sites, très bien documentés, dont celui du Ministère des finances. Aussi, lorsqu'on regarde l'évolution des dépenses des villes de même strate que celle Kremlin-Bicêtre (de 20 000 à 50 000 habitants) entre 2008 et 2013, on s'aperçoit que les dépenses de fonctionnement par habitant ont augmenté de 20 euros en six ans, alors qu'elles ont progressé en moyenne de 120 euros dans les autres communes. Dit autrement, un an de hausse dans les autres villes correspond à six ans de hausse au Kremlin-Bicêtre. On ne peut donc pas dire que nous avons fait preuve de gabegie.

Autre exemple, celui de la pression fiscale observée dans le département du Val-de-Marne (poids des impôts par rapport au potentiel financier). Ce potentiel financier montre que la ville du Kremlin-Bicêtre se positionnait au 27^{ème} rang en 2013 sur les 47 communes du département. Nous sommes donc dans le tiers inférieur des villes dans lesquelles la pression fiscale sur les ménages est la moins forte.

Je pourrais encore égrener un certain nombre de critères montrant de manière tout à fait objective que la situation apocalyptique, parfois dépeinte et utilisée dans l'opposition, est bien loin de la réalité. Il s'agit donc ni plus ni moins que d'un clivage politique profond que nous devons assumer en toute tranquillité. En d'autres termes, nous sommes pour le service public et vous êtes pour le marché.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'explication de vote, sachant que ce vote prendra la forme, comme convenu par la conférence des présidents de groupe, d'un vote global ? Ce vote vaudra donc par chapitre, conformément au code des collectivités territoriales (*Il n'y en a pas*).

Je tiens à remercier les porte-paroles des groupes de la majorité pour leur appui à ce projet de budget, qui intervient dans un contexte particulièrement contraint. En effet, même si nous en soulignons les contraintes d'année en année, nous savons désormais que la Ville évoluera dans un contexte budgétaire forcé, compte tenu des décisions prises par des logiques européennes liées à l'adoption du traité TSCG qui s'imposent à nous. Nous devons en effet réduire nos dépenses publiques, sachant que l'Etat réduit dans le même temps les dotations, soit pour nous amener à réduire les dépenses, soit pour augmenter les impôts locaux, soit pour diminuer les services publics. Or, comme nous avons choisi de ne pas augmenter la fiscalité des ménages, à la fois sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière, nous devons assumer pleinement ce choix, en décidant que la baisse de nos recettes doit nous conduire à des économies budgétaires. Ces économies sont d'ailleurs inscrites dans ce projet de budget, puisque je rappelle que le projet de budget d'une collectivité locale doit être voté en équilibre. Il ne peut donc pas y avoir de recours à l'emprunt pour financer le fonctionnement. Par conséquent, ce projet de budget intègre cette perte de recettes d'environ 650 000 euros, que nous aurions normalement dû recevoir de l'Etat.

Cet exercice compliqué fait suite aux diminutions de dotations, puis le gel, que nous connaissons déjà depuis plusieurs années, et ce quels que soient les gouvernements qui se sont succédés. C'est donc une continuité. Vous savez d'ailleurs ce que je pense des choix européens. Ils aboutissent à une logique d'austérité que la commission européenne cherche à imposer aux Etats et dont nous voyons les effets dans la zone euro et sur le continent européen en général, qui aujourd'hui connaît un taux de croissance zéro. Même l'Allemagne, qui se porte un peu mieux en subit le contrecoup. Cela signifie qu'il faudra bien changer de logique et de cap un jour ou l'autre – et le plus tôt sera le mieux – pour imposer d'autres trajectoires budgétaires et financières à l'échelle européenne, de telle sorte que l'organisation territoriale de la République et que la France, telle qu'elle est conçue avec un Etat et des collectivités territoriales, dispose des moyens nécessaires pour remplir sa mission de service public et de cohésion sociale et territoriale. C'est ce que je pense.

En quelque sorte, nous faisons le même choix que nos concitoyens et nous vivons comme des contribuables. Nous le voyons par les efforts demandés à chacune et chacun de nos compatriotes, qui eux aussi doivent contribuer au redressement du pays avec moins de pouvoir d'achat et plus de fiscalité, pour répondre ainsi à cette fameuse règle des 3 % qui d'ailleurs n'a rien d'économique. Je dirai même qu'il s'agit d'une règle purement politique, voire idéologique. Certes, nous devons faire en sorte que la dette soit moins importante, car nous devons aussi tenir compte des générations futures. Cependant, baisser la dette indistinctement, en oubliant qu'une « bonne » dette permettrait de soutenir la croissance est une erreur.

Quoi qu'il en soit, nous devons assumer les responsabilités pour lesquelles nous avons été élus. Un cadre s'impose à nous, que je n'ai pas approuvé en tant que député, et nous devons faire en sorte que les services publics demeurent de bonne qualité, que nous continuions de faire vivre la cohésion sociale sur la ville et que nous proposons des activités et des actions qui permettent d'améliorer la vie quotidienne et d'embellir la ville, pour la rendre encore plus attractive avec une meilleure qualité de vie. Nous devons réussir toutes ces actions avec un budget moins important en 2015 qu'il ne l'était en 2014. Nous en assumons la responsabilité, et devons être capables de l'expliquer comme cela a été fait dans les réunions de Conseil de quartier qui se sont tenues ces dernières semaines et jusqu'à hier soir encore.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce que je souhaitais ajouter sur ces propositions budgétaires qui vous sont aujourd'hui proposées pour l'exercice 2015 et sur lesquelles l'opposition exprime son désaccord. J'aimerais d'ailleurs comprendre ce vote, au-delà même des arguments de forme qui ne tiennent pas la route, puisque les documents ont bien été transmis. J'aurais préféré que nous ayons une qualité de débat qui permette un échange ou un dialogue, voire éventuellement une confrontation, sur la base de propositions alternatives. Je prends acte qu'il n'y en a pas eu ce soir, autre que celle de la réduction du service public local en recourant à la logique du marché et à des prestataires de services, tout en diminuant la qualité de service rendue. Donc acte. Il y a deux oppositions et une majorité. Elles se traduiront dans le vote du budget, élément essentiel qui permet de conduire la politique de l'équipe municipale au service des habitants. Je vous propose donc de passer au vote.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 27

Contre : 6 (*Mme CHIBOUB, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, M.HASSANI, M.AUBAGUE, M.WEBER-GUILLOUET*)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Le budget primitif 2015 est adopté.

Jean-François BANBUCK

Comme le rapport est relativement explicite, il n'est pas forcément nécessaire de le lire. Sachez simplement que les droits de voirie, les locations de salle ou de matériel ou encore les tarifs applicables au cimetière augmenteront de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2015. Nous appliquons ce taux pour tenir compte de la réalité des charges communales qui évoluent beaucoup plus rapidement que l'inflation.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ? (Il n'y en a pas) Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Jean-François BANBUCK

Nous profitons de l'opportunité créée récemment par la loi de finances sur la revalorisation de plafond de certaines catégories d'hôtels, résidences et meublés de tourisme. Les quatre étoiles passent ainsi de 1.50 euro à 2.25 euros par nuit et par occupant, les trois étoiles de 1.00 euro à 1.50 euro et les résidences sans étoile de 0.40 euro à 0.75 euro, sachant que le tarif des deux étoiles et une étoile ne changent pas. Cette augmentation a été anticipée dans le budget qui vient de vous être présenté.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Saïd HASSANI

Comment un hôtel fait-il la distinction entre un fonctionnaire qui travaille et un fonctionnaire en vacances, en congés ou en RTT ? Plus sérieusement, quelles sont les sommes prévisionnelles attendues avec ces nouveaux tarifs ?

Jean-Luc LAURENT

Cette somme est inscrite dans le budget.

Jean-François BANBUCK

La prévision budgétaire est de 400 000 euros pour l'année 2015.

Jean-Luc LAURENT

Je précise que ce montant figure à la fois dans le budget et dans le rapport de présentation, qui lui vous a été remis douze jours avant la séance du Conseil municipal.

La réponse vient donc de vous être donnée. S'agissant du mécanisme, il vous est précisé, soit par la référence du vote de la loi de finances, soit dans le rapport. Il s'agit de déclaratif. Nous avons effectivement prévu des clauses de minoration ou d'exonération, prévues par la loi, que nous avons inscrites dans la délibération conformément à la loi, sachant que l'hôtelier facture la taxe comprenant le

prix de la nuitée, et qu'il la reverse ensuite à la commune. De fait, les personnes qui se représentent peuvent demander une exonération sur la base par exemple de la présentation d'un titre d'identité, telles que le prévoient les clauses d'exonération du rapport (point n°2) et les réductions (point n°3).
S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-118. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ORGANISMES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX - ANNÉE 2015

Jean-François BANBUCK

Il s'agit d'associations ou d'organismes exerçant une mission de service public. Concrètement, il vous est demandé de reconduire les subventions de l'exercice précédent.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des observations ? (Il n'y en a pas).

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-119. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES - EXERCICE 2015

Jean-Luc LAURENT

Ces subventions concernent les associations suivantes :

- Club sportif et athlétique du Kremlin-Bicêtre : 272 500 euros ;
- Union sportive du Kremlin-Bicêtre : 137 000 euros ;
- Citoyenneté active : 6 000 euros.

Le montant total est équivalent à la prévision inscrite au budget 2014. Il s'agit donc de la même reconduction. J'ajoute par ailleurs que toute structure associative recevant plus de 23 000 euros de subvention doit être signataire d'une convention d'objectifs avec la collectivité, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000. Cette convention a bien été signée. Elle est actuellement en cours de validité avec le CSAKB et l'Union sportive. Quant à l'association Citoyenneté active, il s'agit d'une convention puisque la subvention est inférieure à 23 000 euros.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des questions ?

Saïd HASSANI

Que devient l'association KB United qui a reçu 15 000 euros de subvention l'année dernière ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Nous sommes en effet surpris de voir cette association disparaître de cette liste, d'autant plus que le club obtient de très bons résultats au niveau national. Peut-être s'agit-il d'une raison purement technique.

Jean-Luc LAURENT

KB United n'est pas proposé en attribution de subvention, car les comptes 2013 de cette association n'ont pas été remis comme prévu à la Ville lors de l'élaboration du budget. Faute d'avoir eu ces documents, inscrits comme obligation dans la convention liant la Ville à KB United, la somme n'est donc pas inscrite dans ce rapport pour attribution. En revanche, une somme équivalente à celle de l'année 2014 a été inscrite et provisionnée dans le budget 2015.

La délibération que nous prenons ce soir vaut pour attribution, donc mandatement derrière auprès du Trésor public, selon les règles habituelles de paiement fractionné au cours de l'année. Par conséquent, cette subvention 2015 est en quelque sorte gelée sur le budget que la majorité vient d'approuver au titre de l'exercice 2015.

Quant à la subvention 2014, elle n'a fait l'objet d'aucun versement à KB United pour les mêmes raisons. En effet, faute d'avoir eu les comptes 2013, la somme prévue, inscrite au budget 2014, n'a toujours pas été versée à ce jour. Je précise que les comptes viennent de nous être remis. Ils seront donc examinés par l'adjoint chargé des sports et par l'adjoint chargé aux finances, comme pour toute association, et notamment comme pour toute association sportive. Les règles sont les mêmes pour tous et nous discutons de ces sujets lors des réunions-bilan annuelles, sur la base des comptes qui nous sont présentés.

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-120. FIXATION DES TARIFS POUR LES PRESTATIONS DE RESTAURATION, ACCUEILS PÉRISCOLAIRES, CENTRES DE LOISIRS, ACCUEILS JEUNESSE ET ACTIVITÉS SPORTIVES POUR L'ANNÉE 2015

Zohra SOUGMI

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Cette délibération a pour objet de revaloriser les tarifs pour les prestations de restauration, d'accueil périscolaire, de centre de loisirs et des accueils jeunesse et activités sportives, à hauteur de 2 % pour l'année 2015.

Par ailleurs, afin de ne pas pénaliser les familles, notamment les plus modestes, dans un contexte de crise, il est proposé de tenir compte des salaires dans la détermination des tranches de quotient familial, servant de base au calcul des tarifs. L'indice de référence pris en compte est l'indice INSEE des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés. Aussi, est-il proposé de réévaluer les tranches de quotient de 1.17 %.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter les tarifs présentés dans la délibération pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Il n'y en a pas*). Cela signifie que le travail fait en commission a été suffisant.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

N°2014-121. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES

Jean-Luc LAURENT

La loi du 10 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, a procédé à la modification des représentants des collectivités territoriales dans les Conseils d'administration des établissements publics locaux figurant dans la délibération. Pour les Conseils d'administration des collèges de plus de 600 élèves et pour les Conseils d'administration des lycées, nous passons de trois à deux représentants de la commune siège de l'établissement ou lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre – ce qui est notre cas – à un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune.

Pour les Conseils d'administration des collèges accueillant moins de 600 élèves, la représentation de la commune siège est désormais d'un membre. Lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, un représentant de cet établissement public assiste au Conseil d'administration à titre consultatif.

Il convient donc de procéder à la modification de la désignation de nos représentants et de désigner les représentants titulaires et suppléants pour les collèges Jean Perrin, Albert Cron et dans les lycées Pierre Brossolette et Darius Milhaud en qualité de commune siège de ces établissements.

Je vous propose que l'élu en charge de l'éducation, des collèges et des lycées, Esteban Piard, soit titulaire dans tous les établissements, avec, pour suppléant, Monique Raffaelli au collège Jena Perrin, Nadia Mersali au collège Albert Cron, Paule Mathonnat au lycée Pierre Brossolette et Ibrahima Traoré au lycée Darius Milhaud.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Monsieur Hassani propose sa candidature au collège Jean Perrin en tant que titulaire*). Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*). Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (*Les élus acceptent un vote à main levée*).

Je mets donc aux voix la proposition de liste que je viens de vous présenter.

Liste 1 : Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 27

Contre : 6 (*Mme CHIBOUB, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, M.HASSANI, M.AUBAGUE, M.WEBER-GUILLOUET*)

Abstentions : 0

Je mets maintenant aux voix la liste présentée avec la candidature de Monsieur Hassani au collège Jean Perrin en tant que titulaire.

Liste 2 : Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 6 (*Mme CHIBOUB, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, M.HASSANI, M.AUBAGUE, M.WEBER-GUILLOUET*)

Contre : 27

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

La liste présentée par la Municipalité est donc adoptée à la majorité.

N°2014-122. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Geneviève EL MALKI

Il s'agit d'un aménagement autorisé par le code général des collectivités territoriales, qui fixe le cadre de la délégation possible entre le Conseil municipal et la commission consultative des services publics locaux. La saisine de cette commission est prévue par l'assemblée délibérante, c'est-à-dire le Conseil municipal.

Afin de simplifier les délais de l'action publique et de mise en action de cette instance, il est demandé que la compétence propre au Conseil municipal, liée à la saisine de la CCSPL, soit transférée au bénéfice du Maire ou de son représentant. Cet aménagement permet de fluidifier les procédures et de faciliter la tenue de cette instance.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 3 (*Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE, M.HASSANI*)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2014-123. APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Jean-Marc NICOLLE

Le Conseil municipal du 26 juin dernier a approuvé l'engagement d'une troisième révision du Plan local d'urbanisme, soumise à enquête publique. En effet, neuf ans après son approbation, il s'est avéré nécessaire de modifier ce PLU dans le double objectif de :

D'actualiser et d'adapter le règlement

Certaines adaptations sont nécessaires pour prendre en compte les nouvelles dispositions législatives. Je pense particulièrement à la loi Alur. Ces modifications tiennent compte également de la nécessité de reformuler et de préciser certaines définitions et dispositions dérogatoires, d'apporter des corrections de forme dans l'optique de clarifier les interprétations du PLU dans le cadre des instructions.

De plus, il est proposé de tenir compte de l'avancée de projets en cours faisant l'objet de descriptions dans le PLU et ainsi d'actualiser le règlement en faisant état de précisions pouvant être apportées à ce stade.

Les modifications ainsi apportées portent sur une nouvelle rédaction de certaines définitions et dispositions telles le retrait imposé par rapport aux limites séparatives, les dispositions particulières relatives au point de référence pour le calcul de la hauteur maximale autorisée dans la zone UN (article UN 10), les dispositions relatives aux antennes relais de téléphonie contenues dans l'article 11 et dans la définition du calcul de la hauteur des constructions, la suppression du COS (suite à la loi Alur), la définition à jour de la notion de surface de plancher qui remplace la SHON ainsi que l'actualisation et la précision relative au programme désigné en emplacement réservé n°7 sur les parcelles du 3 et 5 rue Roger Salengro, du 4 rue Pasteur et du 17 avenue de Fontainebleau.

Il est également proposé d'annexer les cahiers de recommandations environnementales réalisés par la CAVB.

De favoriser la mixité sociale et la lutte contre l'habitat indigne, et permettre la réalisation de projets

Modifier le zonage des parcelles du 5 et 7 rue Pasteur pour permettre la réalisation d'un programme de logements. Cette modification de zonage, dans la première partie de la rue (zone UAb1 transformée en zone UAa) autorisera la réalisation des volumes bâtis dans le même esprit que les volumes voisins existants sur l'avenue de Fontainebleau. Cette opération vise à répondre aux exigences de lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité et d'amélioration qualitative de l'offre de logements aidés.

Modifier le zonage des parcelles adressées au 25, 27 et 31 rue Pierre Sémard ainsi que le 24 rue du professeur Bergonié. La commune a confié par convention signée le 17 janvier 2009 à l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) les missions de maîtrise et de veille foncière sur certains secteurs de la ville. Par avenant signé en 2012, le périmètre d'intervention de l'EPFIF a été étendu aux parcelles cadastrées N14, N15, N16, N17 et N18 (périmètre de la veille foncière). L'EPFIF est par ailleurs d'ores et déjà propriétaire de la parcelle N18, située au 25 rue Pierre Sémard. Il est envisagé de modifier le zonage (passage de la zone UE en zone UBa) pour permettre à terme la réalisation d'un programme de logements aidés. Ce projet s'inscrit en accompagnement du projet d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Bergonié.

Le déroulement de la procédure s'est fait conformément à la délibération que nous avons prise le 25 juin 2014. Les modifications et les documents ont été mis en ligne sur le site Internet de la Ville, ainsi que la consultation à l'enquête publique avec l'ensemble des dates. Cette enquête publique s'est déroulée du 1^{er} septembre au 3 octobre 2014, selon les modalités fixées par arrêté du maire en date du 21 juillet 2014.

Le commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal administratif de Melun et a rendu son rapport en donnant un avis favorable, assorti de neuf recommandations.

Recommandation n°1 : Organiser une réunion de quartier pour présenter l'opération Pierre Sémard/Bergonié. Cette opération est envisagée au croisement des rue Pierre Sémard et du professeur Bergonié. Elle s'inscrit dans une approche d'amélioration globale de valorisation du secteur. La Ville a programmé une opération d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence des Bergoniés (opération inscrite dans le budget 2015). Cette opération est menée en lien avec un bailleur présent sur ce périmètre (Efidis) et l'OPH du Kremlin-Bicêtre. Elle vise à améliorer l'intégration urbaine des ensembles collectifs gérés par ces deux bailleurs.

Il est proposé de retenir cette recommandation formulée par le commissaire enquêteur et d'organiser, avec l'opérateur chargé de la réalisation (Efidis) une réunion de présentation du projet aux riverains.

Recommandation n°2 : Compléter les définitions générales en indiquant qu'elles ne peuvent se substituer aux règles déjà prévues, s'il y a lieu, dans chaque zone.

Afin d'améliorer la clarté du document, il est proposé d'ajouter une phrase précisant que l'article 7 du titre 2, définissant les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives propres et applicables par chacune des zones, est introduit dans le document.

Recommandation n°3 : Porter au règlement la modification de l'article UA 10 décidée par la délibération du 30 juin 2011.

Il est proposé d'annexer la délibération au PLU dans le cadre de la modification n°3 pour répondre à la recommandation du commissaire enquêteur.

Recommandation n°4 : Réexaminer le projet de modification de l'article 5 des définitions générales du règlement du PLU qui étend aux antennes-relais la limitation à 10 % de la surface occupée du dernier niveau des constructions par les divers ouvrages et locaux techniques.

Cette modification a pour objet de prévoir l'installation d'antennes-relais et les règles d'insertion de ces antennes, alors que le PLU actuel ne prévoit aucune disposition.

Le réexamen de la définition de la hauteur plafond à l'article 5 des dispositions générales, tel que proposé par le commissaire enquêteur, impose une étude approfondie des conséquences d'une nouvelle définition pour le calcul des hauteurs sur les projets de construction. Une réécriture de cette définition pourra néanmoins être examinée dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU devant aboutir à la fin de l'année 2015.

Recommandation n°5 : Joindre en annexe au PLU les informations sur les effets du remplacement de la surface hors œuvre nette (SHON) par la surface de plancher (SDP).

Cette recommandation propose d'annexer les documents officiels sur la réforme de la surface de plancher et les modalités de calcul de cette dernière. La surface de plancher est, depuis le 1^{er} mars 2012, l'unique référence prise en compte pour toutes les autorisations de droit des sols. La modification proposée présente les articles du code de l'urbanisme et les références législatives qui encadrent la notion de surface de plancher et ses modes de calculs. De fait, il ne semble pas nécessaire à ce jour d'annexer au règlement l'ensemble ou partie des textes qui ont accompagné cette réforme de l'urbanisme et son application.

Recommandation n°6 : Ne pas retenir la modification de l'article UB7 du PLU étendant aux logements aidés des règles particulières, portant en particulier sur leur implantation.

Compte tenu des observations faites dans le cadre de l'enquête publique, notamment sur la nécessité de préciser la programmation de cette opération, il est proposé de suivre cette recommandation et de ne pas retenir la modification de l'article UB7 telle qu'envisagée.

Recommandation n°7 : Inscrire dans l'article 13 du règlement du PLU la disposition du règlement d'assainissement de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre concernant la mesure du débit de fuite à la parcelle.

Recommandation n°8 : Introduire dans un nouvel article 15, à titre de recommandations, les prescriptions des cahiers environnementaux relatives à l'intégration dans l'environnement et aux performances énergétiques.

Recommandation n°9 : Examiner la possibilité de compléter le règlement par un nouvel article 16 concernant les obligations des constructeurs en matière d'infrastructure de réseau de communication électronique.

Les trois recommandations citées dans la délibération apparaissent opportunes. Toutefois, afin notamment de traiter au mieux ces recommandations, il est proposé d'étudier l'opportunité de compléments rédactionnels ou de modifications pour l'article 13 et la création des articles 15 et 16 dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU pour répondre aux objectifs environnementaux qui y seront inscrits.

Sur la base de ces recommandations et des réponses que nous proposons d'apporter, je vous propose d'approuver cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions ?

22h10 : Départ de Ghislaine Bassez (pouvoir à Ibrahima Traoré)

Saïd HASSANI

Monsieur le Maire, nous demandons que cette délibération soit reportée. En effet, comme nous l'avons déjà expliqué pour le budget, les documents sont parvenus moins de 24 heures avant la commission. Ce document est important, comme tous les autres d'ailleurs, mais il nécessite une étude et des compléments d'informations pour nous, nouveaux élus. Nous ne pouvons le faire, puisque vous nous avez transmis la version numérisée le lundi soir pour une commission le lendemain et les documents papiers le mercredi, c'est-à-dire après la tenue de la commission. Sinon, expliquez-nous à quoi servent les commissions. Ne nous dites pas d'aller chercher les documents sur tel ou tel site, car nous pouvons espérer de la mairie que nous les recevions à domicile en version papier de manière à pouvoir les travailler correctement. La transmission des documents est de votre responsabilité pour tous les élus. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Jean-Marc NICOLLE

Je ne sais pas quoi répondre à Monsieur Hassani, puisqu'il s'intéresse là encore à la forme plutôt qu'au fond. J'aimerais cependant lui dire deux choses de façon très tranquille. Vous faites référence aux commissions municipales. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir de découvrir que vous vous intéressiez enfin durant le cycle de décembre, puisque jusqu'à présent vous ne vous étiez pas encore présenté. J'espère que cela augure de très bonnes choses pour l'avenir et que vous y serez désormais présent comme il se doit.

Deuxièmement, je rappelle que la procédure de modification du PLU a été proposée au Conseil municipal au mois de juin dernier et que les documents vous avaient été remis. De plus, ils étaient tout à fait consultables durant toute la procédure du commissaire enquêteur, comme ils l'étaient d'ailleurs pour tous les Kremlinois. Aussi, si vous vous étiez déplacé et si vous vous étiez réellement intéressé à cette procédure, vous auriez certainement pris le soin de consulter ces documents pour vous intéresser au sujet et éventuellement faire des observations. Elles auraient même été inscrites dans le document du commissaire enquêteur, comme celui-ci l'a fait pour tous les Kremlinois qui se sont déplacés tout au long de l'enquête publique. Or, vous ne l'avez pas fait Monsieur Hassani. Aussi, ne faites pas croire ce soir que vous vous êtes réellement intéressé à cette modification du PLU telle qu'elle est proposée. J'ajoute d'ailleurs que le rapport du commissaire enquêteur était en ligne avant même qu'il ne soit envoyé aux élus, dans un souci de transparence et pour rendre compte aux habitants dont un certain nombre s'est véritablement intéressé à cette procédure.

En effet, si vous étiez réellement préoccupé par cette question, nous aurions pu en débattre, car vous aviez tout le temps nécessaire pour consulter le rapport du commissaire enquêteur. Par conséquent, le développement que vous venez de faire ne tient absolument pas la route et n'est absolument pas crédible.

Jean-Luc LAURENT

Je précise que l'ensemble des documents et rapports vous ont été adressés par papier le 10 décembre. Or, nous sommes aujourd'hui le 16. Nous sommes donc dans les délais légaux, sans aucune difficulté. Monsieur Hassani, vous avez la parole.

Saïd HASSANI

Monsieur Nicolle, cela ne vous dédouane en rien d'envoyer les documents en temps et en heure. Vous pouvez peut-être prendre la parole pendant vingt minutes pour expliquer que nous ne nous intéressons pas au PLU, mais sachez que cela n'est pas du tout le cas. Je pense simplement aux nouveaux élus qui comptent sur la mairie pour recevoir les documents en temps et en heure afin qu'ils puissent les travailler. Ils n'ont pas à aller les chercher sur Internet, sachant qu'ils doivent normalement les recevoir à leur domicile. Je n'essaye donc pas d'être crédible. Je dis simplement que le budget n'est pas passé, que le PLU n'est pas passé et que les documents sont arrivés au compte-goutte. C'est une expérience vraiment très désagréable à la fois pour moi et pour mes camarades, car nous n'avons pas pu travailler correctement. Vous attendez de nous une opposition structurée et intelligente pouvant fournir des analyses construites sur le budget, mais nous n'avons pas pu travailler sur ce dossier du fait que nous avons reçu les informations beaucoup trop tardivement. Vous préparez votre budget plusieurs mois à l'avance et nous, nous le découvrons deux jours avant la commission.

Jean-Luc LAURENT

Nous avons prévu un délai de convocation et d'envoi des rapports douze jours avant la tenue du Conseil municipal. Néanmoins, nous reconnaissons, et je l'ai dit en conférence des présidents de groupe du conseil municipal, où vous étiez présent, qu'il y a eu un problème de lien permettant de télécharger les pièces budgétaires et celles du PLU.

Saïd HASSANI

C'est bien de cela dont nous parlons.

Jean-Luc LAURENT

Les rapports vous ont été envoyés avant et vous aviez plus de cinq jours pour les examiner. Je rappelle d'ailleurs que le délai minimal fixé par le code général des collectivités territoriales est de cinq jours francs. Nous avons même envoyé des exemplaires, suite à votre demande à celle de Monsieur Weber-Guilouet et à celle de Monsieur Chappellier, à chaque président de groupe au format papier. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, M.WEBER-GUILLOUET*)

Ne prennent pas part au vote : 3 (*Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE, M.HASSANI*)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté.

Jean-Marc NICOLLE

L'article 17 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit qu' « au plus tard le 31 décembre 2015, l'établissement public foncier de l'Etat de la région d'Ile-de-France dont le périmètre est le plus large est substitué aux autres établissements publics fonciers de l'Etat de la région dans leurs droits et obligations ».

Afin de tirer les conséquences de cette évolution législative et de mettre en conformité les statuts des Etablissements publics fonciers (EPF) avec l'ordonnance du 8 septembre 2011, les décrets portant création des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines doivent être abrogés et le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France doit être modifié.

Cette évolution est positive tant au niveau de la simplification et de l'efficacité de la politique foncière qui sera conduite à l'échelle de toute la région et sur la base de conventions entre l'EPFIF et les communes et intercommunalités. Il convient de souligner également l'intérêt du projet de décret en matière de gouvernance sur un mode coopératif.

Conformément à l'article L321-2 du code de l'urbanisme, ce texte doit être soumis pour avis au Conseil régional, aux conseils généraux, aux intercommunalités compétentes en matière de PLU et aux communes de plus de 20 000 habitants non membres de telles intercommunalités, situés dans le périmètre d'intervention de l'EPF concerné.

La Ville du Kremlin-Bicêtre, membre de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, a conservé la compétence en matière de PLU et doit ainsi formuler un avis sur le projet de décret modificatif du décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006.

Le projet de décret comporte des précisions relatives aux nouvelles missions et une extension des champs d'intervention de l'Etablissement public foncier. Il détaille également la composition et le fonctionnement des instances d'administration de l'Etablissement public foncier, en anticipant la création de la métropole du grand Paris et les autres évolutions d'organisation territoriale liée à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Les évolutions sont précisées dans un tableau transmis par le Préfet de la Région Ile-de-France et joint au rapport de présentation.

Il vous est proposé de formuler un avis favorable sur le projet de décret modificatif du décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3 *(Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE, M.HASSANI)*

N°2014-125. TRAVAUX D'ÉQUIPEMENTS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX EN ASSURAGES FLEXIBLES HORIZONTALS (DITS « LIGNES DE VIE ») : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DES TRAVAUX

Jean-François BANBUCK

Ce projet de délibération s'inscrit dans l'application de la réglementation relative à la sécurité du travail. Aussi, compte tenu du fait que certains bâtiments communaux ne sont pas aux normes, il est nécessaire d'engager des travaux qui exigent des déclarations préalables. Ces dernières doivent être signées par le maire ou son représentant désigné. L'objet de cette délibération consiste par conséquent à donner cette autorisation au premier magistrat de notre commune.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

N°2014-126. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UN ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET AUCHAN SUR LE VOLET ANIMATION ET PROMOTION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES POUR L'ANNÉE 2014

Jean-François BANBUCK

Je rappelle tout d'abord que ce partenariat n'est pas nouveau et que cette reconduction s'inscrit dans le cadre des relations nouées avec Auchan lors de la construction du centre commercial Okabé. Suite aux négociations menées à cette époque, l'enseigne s'était notamment engagée à contribuer au financement de la vie communale. Nous vous proposons ainsi de reconduire la somme de 54 000 euros sur un montant global annuel de 63 430 euros. L'hypermarché souhaite en effet bénéficier d'un retour sur investissement relatif à ce mécénat qui se traduit ainsi :

- 9 430 euros affectés à des dépenses de communication ;
- 29 000 euros dédiés à une opération culturelle, en l'occurrence au festival Russenko ;
- 25 000 euros alloués aux associations sportives répartis entre l'USKB pour 12 000 euros et le CSAKB et sa section handball pour 13 000 euros.

Il convient donc de signer ce partenariat avant l'expiration de l'exercice 2014.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Saïd HASSANI

Il semblerait que l'en-tête de la convention ne soit pas conforme puisqu'il s'agit d'une subvention pour Auchan. Or, le document précise qu'elle concerne le centre commercial Okabé. Deuxièmement, nous déplorons le montant excessif accordé au festival Russenko.

Jean-François BANBUCK

S'agissant de la forme, je n'ai pas la même lecture que vous. Certes, le rapport précise que ce partenariat s'inscrit dans un cadre plus large, toutefois il indique clairement que la société Auchan France SA est bien le contractant.

Saïd HASSANI

Excusez-moi, mais il écrit « centre commercial du Kremlin-Bicêtre Okabé » sur mon document.

Jean-Luc LAURENT

Il faut aussi lire en dessous : « accord de partenariat entre la Ville du Kremlin-Bicêtre et Auchan ».

Saïd HASSANI

C'est aussi ce que j'ai lu. Cependant pourquoi est-il écrit « centre commercial du Kremlin-Bicêtre Okabé » ?

Jean-Luc LAURENT

Ce qui compte est la notion d'accord de partenariat entre la Ville et Auchan.

Jean-François BANBUCK

Il s'agit d'un document de nature juridique entre d'une part la commune du Kremlin-Bicêtre et de l'autre Auchan France SA, dont figure même le numéro d'inscription au RCS. Donc les parties sont parfaitement identifiées. En outre, le document fait un rappel du contexte dans lequel cette convention a été faite. Je ne vois donc pas où est le problème.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Je reconnais que ce détail ne m'était pas apparu en commission. Bref, il s'agit aujourd'hui de signer une convention entre la Ville et Auchan. J'aimerais savoir si les fonds passent par la comptabilité communale ou s'ils sont versés directement au bénéficiaire. Autrement dit, sur le plan juridique, s'agit-il de dons ou de legs, car il est rare qu'une société privée verse de l'argent à une collectivité sous cette forme ? Cela n'est pas commun. Est-ce légal ? Pardonnez-moi de poser cette question.

Jean-Luc LAURENT

Il est vrai que j'adore être dans l'illégalité ! Trêve de plaisanterie. Cette question a-t-elle été abordée en commission ?

Ibrahima TRAORÉ

Nous vous avons apporté une réponse sur cette question et Monsieur Nicolle vous a bien précisé les choses. Chercheriez-vous à faire un effet d'annonce pour faire croire que nous faisons des choses illégales ?

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Nicolle va donc repréciser les choses devant le tout le Conseil municipal, afin qu'il n'y ait pas d'incompréhension.

Jean-Marc NICOLLE

Je partage ce que vient de dire mon collègue Monsieur Traoré. Cette interprétation n'est pas le fruit du hasard. Elle permet effectivement de laisser planer une forme de doute. Il est donc important de bien repréciser les choses. Nous souhaitons d'ailleurs bien faire passer les choses en Conseil municipal dans un souci de transparence. Je vais donc vous réexpliquer ce que je vous ai dit en commission, car vous n'avait visiblement pas compris le mécanisme de cette convention, qui vaut également pour la régie publicitaire qui intervient pour le compte de la Ville dans le cadre des annonces publicitaires du journal municipal. Je vois que Monsieur Weber esquisse un sourire, alors qu'il avait parfaitement compris le sens de ce partenariat. Néanmoins, pour l'exigence du débat et les Kremlinois qui lisent nos travaux, j'irai jusqu'au bout de mon explication.

Depuis 1995, nous avons choisi que tout transite sur le budget communal de la Ville. Par conséquent, l'encaissement de ce type de partenariat en fait partie. Autrement dit, les tarifs sont fixés par le Conseil municipal, tout comme pour les annonces publicitaires, le journal de la ville ou encore le guide municipal.

Ils ne sont donc pas fixés par la régie publicitaire. Peu de collectivités sont d'ailleurs dans ce cas de figure. Concrètement, l'encaissement se fait avec un titre émis par le Trésor public. De fait, l'ensemble des sommes transite par la trésorerie. Si nous ne faisons pas cela, ce qui est le cas de nombreuses collectivités et ce qui était le cas de la Ville auparavant, nous ne maîtriserions pas le tarif de la régie publicitaire ou le montant reversé directement à l'association. Par exemple, une régie publicitaire pourrait décider d'appliquer une ristourne ou une majoration du tarif et nous n'en n'aurions alors aucun contrôle sur ce point. Aussi, le fait que le Conseil municipal fixe l'ensemble des tarifs et des conventions oblige un contrôle très précis des fonds par le trésorier payeur. Il en va de sa responsabilité, sachant qu'il s'agit d'un agent public de l'Etat. Il doit par conséquent assurer la conformité des transactions par rapport aux délibérations du Conseil municipal.

Tout cela est donc transparent et légal. Certes, cela nous oblige à une certaine rigueur puisque nous devons passer des délibérations devant le Conseil, toutefois, cela a au moins le mérite que les choses soient connues de tous, majorité comme opposition et à plus forte raison l'ensemble des Kremlinois.

Jean-Luc LAURENT

Je pense que les choses sont claires. Nous votons donc une convention avec Auchan, qui versera des recettes au profit de la Ville auprès du Trésor public, dont une partie pour les associations sportives est reversée par mandatement de la Ville. Je mets aux voix cette convention.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3 (*Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE, M.HASSANI*)

N°2014-127. ECOLE PRIVÉ JEANNE D'ARC : NOUVELLE CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Zohra SOUGMI

Il s'agit du renouvellement de la convention entre la mairie et l'école privée Jeanne d'Arc située sur notre ville depuis de nombreuses années. Celle-ci a signé avec l'Etat un contrat d'association en décembre 1993.

Le montant de la participation communale est déterminé en fonction du coût moyen par élève dans les écoles publiques élémentaires. Il est de 922 euros pour l'année 2014-2015.

Je vous propose donc de maintenir cette participation à hauteur de 922 euros pour les 129 élèves Kremlinois scolarisés à Jeanne d'Arc. Je vous demande également de bien vouloir valider les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Merci.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Jean-François BANBUCK

Je voulais simplement porter à la connaissance du Conseil municipal que ces 922 euros sont très largement composés de frais de personnels.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je me rappelle qu'une de nos collègues avait fait une sortie terrible sur la laïcité lors de l'avant dernier Conseil municipal. Je m'étonne donc que cette volonté farouche de laïcité ne soit pas aussi dirigée contre une école qui, de fait, est rattachée à une confession. Nous finançons donc bien plus que la simple mise à disposition d'un terrain par bail emphytéotique. Mais peut-être que le problème tient à la confession.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ?

Gisèle PESCHAUD-BOYER

Je suis très surprise de ce genre de comportement dans un Conseil municipal. Je pense qu'il n'était pas utile de faire ce type d'intervention.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2014-128. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - TRANSFORMATION ET CRÉATION DE POSTE

Jean-Marc NICOLLE

Je vous passe le détail de cette modification. Concrètement, il vous est proposé la création de quatre postes :

- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine ;
- Un poste de technicien territorial ;
- Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe ;
- Un poste d'attaché territorial.

Dans le même temps, il convient de supprimer quatre postes pour équilibrer le tableau des effectifs.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Jean-Marc NICOLLE

Depuis 2008, la communauté d'agglomération du Val de Bièvre a mis à disposition un service d'assistantes sociales à destination des villes. Il comprend une assistante sociale et une psychologue du travail. La Ville s'est inscrite dans cette démarche de mutualisation des moyens depuis le 1^{er} janvier 2009. Ces agents sont chargés de ces missions auprès de la collectivité et assurent leur fonction pour le compte de cette dernière. Ces deux professionnelles sont ainsi devenues des acteurs essentiels dans l'accompagnement des agents. Elles s'appuient également sur les Directions des ressources humaines et commencent à participer à des instances de travail internes.

La Ville souhaite naturellement poursuivre ces conventions de mutualisation avec la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre. Les missions et fonctions de l'assistante sociale vous sont précisées dans le rapport (accueil, information, accompagnement, constitution de dossiers à caractère social, participation active aux groupes de travail internes...), tout comme la répartition de son temps de travail. Nous vous proposons ainsi une convention sur la base de quatre demi-journées d'interventions mensuelles pour l'année civile, la demi-journée étant facturée 100 euros à la collectivité, dans le cadre d'une délibération prise par la Communauté d'agglomération.

La psychologue du travail assure quant à elle les fonctions de conseil sur les aspects organisationnels du travail, l'élaboration de diagnostics, l'appui et les propositions au changement, la mise en adéquation entre les compétences individuelles ou encore les missions et profils de postes. Elle joue également un rôle de prévention, de conseil et de médiateur dans les conflits pouvant émerger dans certains services, participe aux groupes de travail internes de prévention et aux projets de la collectivité en matière d'évolution individuelle ou collective. La répartition du temps de travail figure également dans le rapport. La collectivité vous propose de choisir une demi-journée d'intervention hebdomadaire, plus deux demi-journées d'intervention mensuelle pour l'année civile, étant précisé que le coût facturé à la collectivité par la Communauté d'agglomération s'élève à 110 euros.

Nous vous proposons donc de signer une convention sur une période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Saïd HASSANI

Il est fait état de quatre demi-journées dans la présentation de la délibération, alors qu'il est mentionné quatre journées dans la convention de l'assistante sociale. Aussi s'agit-il de deux ou de quatre journées d'intervention mensuelle ? Deuxièmement, les articles 6 des deux conventions parlent de contrôle et d'évaluation de l'activité. Pourrions-nous en savoir davantage à ce sujet pour la ville du Kremlin-Bicêtre ?
Merci.

Jean-Marc NICOLLE

Il s'agit bien de quatre demi-journées. En ce qui concerne les évaluations, un rapport est réalisé par les deux intervenantes au niveau du CHSCT dans le cadre du bilan annuel avec les délégués du personnel, puisque cette instance permet de traiter du travail de ces professions.

Jean-Luc LAURENT

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-130. RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS DU KREMLIN-BICÊTRE AUPRÈS DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-Marc NICOLLE

Le CCAS du Kremlin-Bicêtre emploie dix agents sociaux qui, dans le cadre du service de maintien à domicile, interviennent auprès des personnes âgées. Ils ont pour mission de permettre à ces dernières ou aux personnes handicapées de rester à leur domicile et de maintenir, créer ou améliorer leur lien social.

En cas de problématique de santé ponctuelle ou pérenne, ces agents ne peuvent être positionnés dans d'autres missions au sein même de l'établissement public, compte tenu du faible nombre d'agents de cette structure. A ce jour, l'un des agents se trouve dans cette situation. C'est la raison pour laquelle il est proposé de prolonger sa mise à disposition auprès de la Ville dans le cadre d'une convention devant intervenir à compter du 1^{er} janvier 2015. Il vous est donc proposé d'approuver cette convention que vous trouverez en annexe de la délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2014-131. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE BIÈVRE

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en application de l'article L5211-39 du CGCT.

La Communauté d'agglomération du Val de Bièvre a adressé son rapport annuel d'activité pour l'année 2013. Ce rapport est composé de différentes parties, dont je ne reprendrai pas les éléments, puisque le document a été mis à votre disposition par un lien Internet. Je me contenterai simplement de citer les grands projets qui ont été soit poursuivis, soit mis en œuvre dans la ville. On peut ainsi souligner les points suivants :

- Le projet urbain de cohésion sociale, avec la mise en œuvre d'une politique qui vise à lutter contre les différentes formes d'exclusion, les inégalités et à améliorer les conditions de vie des habitants. On note à ce titre la prise en charge du coût du local des Restos du cœur au Kremlin-Bicêtre.

- Le réseau Grand Paris Express. L'annonce gouvernementale du 6 mars dernier a confirmé les cinq gares du réseau du Grand Paris Express prévues sur les communes du Val de Bièvre, avec la gare du Kremlin-Bicêtre Hôpital, qui sera située dans le prolongement de la ligne 14. Cette dernière permettra à notre ville d'avoir une connexion avec la ligne 7 au niveau de la station Maison blanche. Le calendrier de réalisation du réseau a été précisé et tous les éléments sont précisés dans le rapport d'activité de la CAVB ;
- La rénovation de l'assainissement de la rue Danton ;
- Voie, éclairage et signalisation : remplacement des candélabres et lanternes rue Pierre Curie, rénovation de l'alimentation électrique du marché forain avenue Eugène Thomas, alimentation électrique de deux abribus avenue Chastenev de Géry et réaménagement de la rue Danton (trottoirs et chaussées) ;
- Patrimoine : remplacement du système de sécurité incendie à l'ECAM ;
- Collecte et traitements des déchets ménagers : mise en place d'une déchetterie mobile depuis le 7 septembre en face du centre technique municipal Sembat le troisième samedi de chaque mois ;
- Equipements culturels : espace culturel André Malraux. Trente spectacles professionnels se sont déroulés en 2013. Ils sont réunis 9 459 spectateurs, dont 77 du Val de Bièvre. Environ 220 heures d'interventions tous publics ont été organisées et 7 601 personnes sont venues hors saisons théâtrale pour des rencontres, expositions, ateliers festivals, concerts et spectacles amateurs.

Voilà donc les points importants à constater, en dehors de tout le fonctionnement courant de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre au niveau de son siège, dans la relation avec les acteurs économiques et dans la gestion d'un équipement transféré. Je pense particulièrement à la piscine intercommunale du Kremlin-Bicêtre. Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités.

N°2014-132. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Parmi les points importants de l'exercice 2013 par rapport aux années précédentes, je soulignerai tout d'abord la mise en place de nouveaux moyens de paiement (téléphone, sms, Internet, application smartphone). Ces systèmes sont d'ailleurs très utilisés par les Kremlinois. Sachez à ce titre que nous sommes montés jusqu'à 1 350 places de stationnement payant et que le parc d'horodateurs est respecté (1 % seulement de vandalisme). Le délégataire nous annonce par ailleurs une hausse de son chiffre d'affaires de 8.9 %, soit 355 297 euros. La Ville percevra ainsi 24 284.84 euros au titre de l'année 2013. Notons enfin que les résidents favorisent le paiement par carte magnétique au détriment des abonnements et que la rotation en zone rouge est aujourd'hui meilleure qu'avant.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités.

N°2014-133. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF A L'ANNÉE 2013

Vincent ROUSSEAU

Monsieur le Maire, chers collègues, chers citoyens. Sans revenir dans le détail sur la présentation de ce rapport – auquel vous avez eu accès –, j'aimerais mettre deux points en lumière concernant la dimension d'aide sociale. Sachez tout d'abord que 480 foyers kremlinois ont bénéficié du tarif « première nécessité » d'EDF en 2013. Par ailleurs, le SIPPEREC a mandaté auprès du CCAS du Kremlin-Bicêtre la somme de 1 700 euros.

Ce montant a permis de prendre en charge, partiellement ou totalement, les factures en souffrance des familles en difficulté qui n'arrivaient pas à honorer leurs factures d'électricité et qui par conséquent étaient menacées de coupure. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités.

N°2014-134. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 SUR LE SERVICE PUBLIC DU GAZ ÉTABLI PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Jean-Luc LAURENT

Tous les éléments vous ont été transmis. Je vous rappelle que la Commune dispose d'un réseau de 25.06 kilomètres et qu'elle comptait 5 444 abonnés en 2013, contre 5 535 en 2012. La consommation totale est quant à elle passée de 108.2 gigawattheures en 2012 à 115.1 en 2013. La baisse du nombre de clients s'explique principalement par le désabonnement de la clientèle domestique souscrivant au contrat de « cuisson » (tarif T1). Enfin, la hausse de la consommation s'explique par une année 2013 globalement plus froide que la normale. Voilà donc les éléments marquants de ce syndicat intercommunal, auquel la Ville a adhéré en 1919.

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités.

N°2014-135. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2013 DU DÉLÉGATAIRE DES MARCHÉS FORAINS, LA SOCIÉTÉ SOMAREP

Jean-Luc LAURENT

Les recettes toutes taxes comprises pour l'année 2013 s'élèvent à 268 159 euros. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 175 003.07 euros pour les abonnés ;
- 93 156.47 euros pour les commerçants volants

En 2013, la SOMAREP a versé à la Ville 50 416.67 euros au titre de sa redevance.

Une participation publicitaire est perçue par la SOMAREP auprès de l'ensemble des commerçants du marché pour le financement des animations. Pour 2013, les recettes de cette participation publicitaire s'élèvent à 47 924.86 euros et les dépenses à 29 348.93 euros, soit un solde positif de 18 575.93 euros.

Les frais de nettoyage, pris en charge par le délégataire de la voirie, s'élèvent pour l'année 2013 à 49 300 euros.

Les sommes collectées auprès des commerçants au titre des déchets du marché et reversées intégralement à la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre s'élèvent à 55 923.10 euros.

Le rapport établit un comparatif entre 2013 et 2012 : les recettes du marché sont en hausse par rapport à 2012. Les dépenses ont également en hausse (attribuée au frais liés aux déchets, d'entretien du matériel, aux salaires, frais financiers et dotation aux amortissements). Le compte d'exploitation fait apparaître un résultat de -2 945 euros.

En ce qui concerne la qualité du service, le marché compte en moyenne 47 commerçants abonnés, 20 alimentaires et 27 manufacturés. Les secteurs d'activité les plus représentés sont les fruits et légumes et les vêtements pour femmes.

Les commerçants volants sont représentés de la manière suivante :

- Un commerçant le mardi.
- Une vingtaine le jeudi ;
- Une trentaine le dimanche.

Le nombre d'abonnés a stagné, alors que la fréquentation des commerçants volants est en hausse.

Voilà donc une rapide présentation de ce compte rendu d'activité.

Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités.

N°2014-135. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SIFUREP 2013 (SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE)

Carole POISAT

Monsieur le Maire, chers collègues.

Le rapport annuel du SIFUREP, dont la ville du Kremlin-Bicêtre fait partie fait l'objet d'une communication au Conseil municipal. Je vous passe le détail du rapport en soulignant toutefois que le SIFUREP est à l'écoute des évolutions sociales, humaines et culturelles. Ce syndicat s'efforce également de répondre aux besoins des familles endeuillées, il améliore les infrastructures, maîtrise les prix, accompagne et conseille les collectivités dans l'application des règlements : autant d'objectifs qui permettent d'améliorer l'offre de service public. Il vous est donc demandé de prendre acte de ce rapport d'activité pour l'exercice 2013.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Jean-Luc LAURENT

Je dois désormais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre dernière réunion du 27 novembre 2014 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L2122-22 du CGCT. J'ai signé dix-huit décisions ou contrats dont la liste vous a été communiquée. Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Jean-Luc LAURENT

Il me reste à vous préciser que la prochaine séance pourrait avoir lieu le mardi 10 février 2015, dans la salle du Conseil municipal, que nous allons pouvoir réintégrer, puisqu'il y avait une exposition temporaire pour le centenaire de 1914. Enfin, les vœux du personnel communal auront lieu le vendredi 9 janvier, les vœux à la population le samedi 10 janvier à partir de 18 heures et le banquet annuel offert par la Ville aux retraités le dimanche 11 janvier. Je lève la séance à 23h25 et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Merci.